

CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit Conseil

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6

86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX

Tél. : 05 49 88 02 17

E-mail : audit@regnie-audit.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE

SIREN N° : 781 172 630

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Ce rapport contient 23 pages



S.A.R.L. au capital de 125 024 € - T.V.A. intracommunautaire FR63 378 866 206
N° SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS
Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre et Compagnie Cour d'appel de Poitiers

**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DE LA CHARENTE**

SIREN : 781 172 630

Siège social : 73 impasse Joseph Niepce

16024 ANGOULEME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association UDAF de la Charente,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment analysé :

- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre.

A ce titre, nos travaux ont porté sur le respect du principe d'indépendance des exercices. Les autres méthodes retenues font l'objet d'une description en annexe.

Nous avons validé la conformité des méthodes appliquées avec les règles du plan comptable général.

- Les estimations comptables importantes.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Votre association gère, pour le compte de ses usagers majeurs ou mineurs sous tutelle ou curatelle, un volume de comptes personnels représentant 70 millions d'euros. Nous avons effectué des diligences particulières sur le fonctionnement de ces comptes pour valider les sécurités mises en place par votre association dans le cadre de leur gestion.

- La présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier que les états de synthèse et l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 31 mai 2024



CABINET RÉGNIÉ & Associés
P.A. RÉGNIÉ
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels
au 31/12/2023

Etats financiers au 31/12/2023

Bilan Actif

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, Brevets, Logiciels	184 182	139 648	44 535	25 722
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	270 584	1 250	269 334	269 851
Constructions	2 543 301	1 197 029	1 346 271	1 405 293
Installations Techniques, Matériel, Outillage	57 520	51 546	5 974	9 496
Autres	645 673	579 882	65 790	73 018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres Titres Immobilisés	8 560		8 560	8 983
Autres Immobilisations Financières	5 651		5 651	5 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 715 472	1 969 357	1 746 116	1 797 963
CREANCES				
Avances, acomptes sur commandes	16 809		16 809	557
Créances Clients et Comptes Rattachés	697 684	15 156	682 529	345 248
Autres Créances	92 976		92 976	219 676
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	246 363		246 363	243 581
DISPONIBILITES	2 798 597		2 798 597	2 864 315
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 120		22 120	14 215
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 874 548	15 156	3 859 392	3 687 593
TOTAL BILAN	7 590 020	1 984 512	5 605 508	5 485 555

Bilan Passif

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS	87 852	87 852
RESERVES		
Réserves affectées à l'investissement	321 786	301 786
Réserves de compensation	707 793	691 414
Autres Réserves	752 878	726 856
REPORT A NOUVEAU	847 567	859 229
RESULTAT DE L'EXERCICE	125 259	50 740
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
TOTAL FONDS PROPRES	2 843 135	2 717 876
Fonds Dédiés		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	-	-
Provisions pour Risques	6 562	4 000
Provisions pour Charges	636 261	610 571
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	642 824	614 571
Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit	480 036	534 776
Emprunts et Dettes Financières divers	19 209	19 056
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	274 457	235 001
Dettes sociales et Fiscales	964 516	965 683
Autres Dettes	303 789	336 036
Produits constatés d'avance	77 542	62 555
TOTAL DETTES	2 119 549	2 153 108
TOTAL BILAN	5 605 508	5 485 555

Compte de résultat association

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
Prestations de service	949 211	801 006
Concours Publics et Subventions d'Exploitation	6 787 983	6 232 707
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	124 412	217 535
Autres produits	3 676	2 645
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 865 282	7 253 893
Autres achats et charges externes	1 539 543	1 369 154
Impôts, taxes et versements assimilés	517 418	472 061
Salaires et traitements	4 078 173	3 730 216
Charges sociales	1 471 118	1 386 758
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	128 435	126 046
Dotations aux provisions	54 306	60 619
Autres charges	24 335	23 223
CHARGES D'EXPLOITATION	7 813 328	7 168 077
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	51 954	85 816
Autres intérêts et produits assimilés	2 782	2 395
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 441	3 509
PRODUITS FINANCIERS	21 222	5 904
Intérêts et charges assimilées	15 073	7 142
CHARGES FINANCIERES	15 073	7 142
2. RESULTAT FINANCIER	6 150	- 1 238
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	58 104	84 578
Produits exceptionnels sur opération de gestion	113 955	54 591
Produits exceptionnels sur opération de capital		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	113 955	54 591
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	41 979	86 935
Charges exceptionnelles sur opération de capital	366	378
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 344	87 313
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	71 611	- 32 723
Impôts sur les bénéfices	4 456	1 115
TOTAL DES PRODUITS	8 000 460	7 314 388
TOTAL DES CHARGES	7 875 200	7 263 648
EXCEDENT OU DEFICIT	125 259	50 740

Historique

L'UNAF est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles représentées par leurs associations et les pouvoirs publics.

Depuis, l'UNAF et les UDAF sont les partenaires institutionnels des pouvoirs publics dans tous les domaines de la politique familiale. Les familles sont de véritables « acteurs économiques et sociaux » de premier ordre.

Il existe 99 UDAF. Elles représentent les intérêts des familles par leurs nombreuses représentations assurées par environ 5 000 délégués familiaux. Elles mènent l'action politique locale et départementale en faveur des familles et gèrent des services en lien avec les familles.

Ces actions reposent sur des services d'intérêt familial dont la gestion lui a été confiée par les pouvoirs publics. Exerçant leurs missions dans le cadre de la loi de 1901, l'ensemble des UDAF agissent à des fins non lucratives.

L'UDAF de la Charente

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente est une institution chargée, à l'échelon départemental, des mêmes missions que l'UNAF.

Elle réunit 65 associations et mouvements familiaux sur le département, soit 4 844 familles, avec des sensibilités différentes mais un intérêt commun : la défense des familles sur le territoire. Nous travaillons ensemble pour les représenter et formuler des avis sur les questions d'ordre familial auprès des pouvoirs publics.

La gouvernance est assurée par un conseil d'administration constitué de membres issus des associations adhérentes.

Identification de la structure

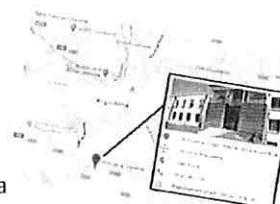
De statut « personne morale », les UDAF sont juridiquement indépendantes de l'UNAF, reconnues d'utilité publique. Le statut de l'UDAF de la Charente est le suivant:

Dénomination	<i>Union Départementale des Associations Familiales</i>
Date de création	<i>le 26 octobre 1945</i>
Statut juridique	<i>Association de la loi 1901</i>
Type d'établissement	<i>Etablissement social et médico-social</i>
Convention collective	<i>CCN Mars 1966</i>
Président CA	<i>Mr Michel VAUCELLE</i>
Directeur Général	<i>M Daniel ARTIS</i>

Implantation géographique

Située à Angoulême, l'UDAF de la Charente est propriétaire d'un bâtiment d'une superficie de plus de 1280 m² à proximité d'un quartier d'habitat social où sont installés plusieurs services sociaux et administratifs.

Les locaux sont accessibles au public grâce à la proximité immédiate de plusieurs arrêts de bus. La structure est accessible également aux véhicules privés (parking pour voitures et 2 roues).



Présentation des missions et des valeurs de l'UDAF

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente est chargée de :

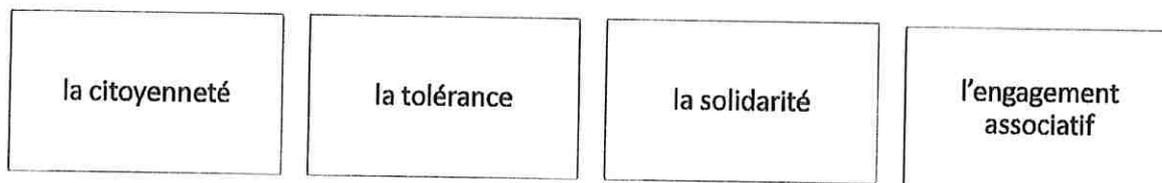
- **Promouvoir**
- **Défendre**
- **Représenter** les intérêts de toutes les familles françaises et étrangères vivant sur le territoire départemental, quelles que soient leurs croyances et leur appartenance politique.

Plusieurs missions, définies par le Code d'Action Sociale et des Familles, sont attribuées aux UDAF:

Etats financiers au 31/12/2023

- **Donner** son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles
- **Représenter** officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles
- **Gérer** tout service d'intérêt familial
- **Exercer** au nom des familles toute action civile auprès des juridictions compétentes.

Outre les valeurs de respect, d'entraide, d'humanisme, le projet associatif 2019-2021 met l'accent sur les valeurs suivantes : Elle observe les besoins, développe et gère de nombreux services aux familles.



Présentation des différents services

Par délégation de service public ou par décision du conseil d'administration, l'UDAF de la Charente assure la gestion d'une douzaine de services en faveur de plus de 3600 familles ou personnes en difficultés pour améliorer leur information, les accompagner, favoriser leur autonomie ou les protéger. Près de 140 salariés assurent le suivi et l'accompagnement de ces usagers. Les services sont répartis en trois pôles (détaillés dans le diagnostic technique) :

1. Le pôle Prévention et Protection dans lequel sont gérés les services « Action Educative Budgétaire » (AEB), les Points Conseil Budget (PCB), le Microcrédit, les évaluations pour les caisses de retraites autonomie des personnes âgées à domicile, les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF), les Mesures Judiciaires pour la Protection des Majeurs (MJPM), l'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF), les mesures « Ad 'Hoc mineurs » et les mesures pénales et éducatives « mineurs ».
2. Le pôle « Vie Sociale et Habitats » : 2 Pensions de Famille- 1 Service Accueil de Jour- 2 GEM- 5 dispositifs « Familles Gouvernantes », 12 Appartements de Coordination Thérapeutiques (ACT), un dispositif d'animation à destination exclusive des usagers des familles gouvernantes et la Maison d'Accueil Familial pour Personnes Agées et/ou Handicapées (MAFPAH).
3. Le service de l'Action Familiale (Médiation Familiale - Conseil numérique – Espace Rencontre – Passage de bras – Visites médiatisées – et toutes actions liées à la parentalité).

Identification des compétences

L'UDAF de la Charente emploie 134 salariés (mise à jour au 31/12/2023) :

- Délégués du mandataire à la protection des majeurs,
- Délégués aux prestations familiales,
- Intervenants sociaux (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale),
- Médiatrices Familiales
- Chefs de services, chargée des Ressources Humaines, Qualificatrice et Directeurs
- Personnels administratifs et comptables,
- Personnels d'entretien.

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 605 507,75 €.
Le résultat net comptable est un excédent de 125 259,49 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- Au principes comptables de base.
- Règlement ANC : 2018-06
- A la charte UNAF/UDAF 1997

REGLES GENERALES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés en fonction de la durée de vie prévue. Le calcul se fait en linéaire avec les durées suivantes :

- Informatique : 3 à 5 ans
- Logiciels bureautiques : 1 à 3 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Mobilier zones de réception du public : 3 à 5 ans.
- Terrassement, maçonnerie, carrelage : 50 ans
- Menuiserie alu, charpente, couverture : 30 ans
- Electricité, plomberie : 15 ans
- Peintures : 10 ans
- Véhicules : 5 ans

Etats financiers au 31/12/2023

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Faits marquants :

- Création de nouveaux services ou extension de capacité :
 - Coordination Illetrisme
 - 2 places supplémentaires en diffus de pensions de famille

- Changement d'outils :
 - Logiciel de paye : Janvier
 - Logiciel comptable : Aout

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES BENEVOLES

Nombre d'heures de bénévolat sur l'exercice 2023 :	2 744
Taux horaire brut :	11,44
Taux de charges sociales constaté sur l'exercice :	51.65
Montant des contributions volontaires en travail à comptabiliser pour l'exercice 2023	47 605,00

Comptabilisation des Contributions Volontaires en Nature au 31/12/2023	Débit	Crédit
864 - Personnel bénévole	47 605,00	
875 - Bénévolat		47 605,00

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 3 715 472,15 €

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS & MOUVEMENTS	A	B	C	D
RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	136 956,20	47 226,00		184 182,20
Immobilisations corporelles	3 470 556,27	47 762,54	1 239,78	3 517 079,03
Immobilisations en cours	17 664,00	29 562,00	47 226,00	0,00
Immobilisations financières	14 582,60	538,32	910,00	14 210,92
TOTAL	3 639 759,07	125 088,86	49 375,78	3 715 472,15

VENTILATION DES AUGMENTATIONS	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			47 226,00		
Immobilisations corporelles			47 762,54		
Immobilisations en cours			29 562,00		
Immobilisations financières			538,32		
TOTAL	0,00	0,00	125 088,86	0,00	0,00

VENTILATION DES DIMINUTIONS	Virements		Sorties		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Cessions	Autres	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					1 239,78
Immobilisations en cours				47 226,00	
Immobilisations financières				910,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	48 136,00	1 239,78

Etats financiers au 31/12/2023

Dotation aux Amortissements : 128 434,56 €

		Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
		-1	-2	-3	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801	Frais d'établissement				
2803	Frais de recherche et de développement				
2808	Autres immobilisations incorporelles	128 897,89	10 749,71		139 647,60
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811	Terrains	0			0
2812	Agencements et aménagements des terrains	733,04	517,08		1 250,12
2813	Constructions sur sol propre	1 117 449,52	75 685,60		1 193 135,12
2814	Constructions sur sol d'autrui	2 460,51	1 434,11		3 894,62
2815	Installations, matériel et outillage techniques	72 588,98	5 482,35	540,2	77 531,13
2818	Autres immobilisations corporelles	519 666,26	34 565,71	334,03	553 897,94
TOTAL GENERAL		1 841 796,20	128 434,56	874,23	1 969 356,53

Créances brutes : 829 588,16 €

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes sur commandes	16 808,68	16 808,68	
Créances Clients et Comptes rattachés	697 684,35	524 182,83	173 501,52
Autres	92 975,54	76 679,11	16 296,43
Charges constatées d'avance	22 119,59	21 867,44	252,15
TOTAL	829 588,16	639 538,06	190 050,10
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Trésorerie

Total des disponibilités et VMP: 3 044 959,59 €

Etats financiers au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS 2023				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	87 851,98			87 851,98
Réserves Investissement	301 785,69	20 000,00		321 785,69
Réserves de Compensation	691 413,81	16 379,46		707 793,27
Réserves Maisons Relais	269 032,33	26 022,85		295 055,18
Réserves projet associatif	171 874,76			171 874,76
Réserves autres	285 948,46			285 948,46
RAN sous gestion non contrôlée	640 401,99	33 971,04		674 373,03
RAN sous gestion contrôlée	213 771,09		147 528,01	66 243,08
Résultats affectés en mesure d'exploitation		126 308,00		126 308,00
Dépenses non opposables aux financeurs	5 056,00		24 413,60	-19 357,60
Subvention biens non renouvelables				0,00
TOTAL	2 667 136,11	222 681,35	171 941,61	2 717 875,85

Provisions

Nature des provisions	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	4 000,00	2 562,39		6 562,39
Provisions pour charges (indemnités de retraite)	610 571,30	25 689,85		636 261,15
TOTAL	614 571,30	28 252,24	0,00	642 823,54

La provision pour engagement de retraite des salariés a été calculée conformément aux usages. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Table de mortalité : TV88/90
- Année de calcul : 2023
- Taux d'actualisation : 2 %
- Initiative du départ : salarié
- Age du départ à la retraite : 65 ans
- Méthode de calcul : méthode prospective

En revanche, la provision n'est désormais plus calculée pour les salariés dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans. Le montant charges comprises des droits acquis s'élève au 31 décembre 2023 à 636 261,15 €.

Une modification des règles d'acquisition de congès en cas d'arrêt maladie est intervenue (loi du 22 avril 2024). Son impact n'a pas été chiffré dans la cloture de l'exercice 2023.

Etats financiers au 31/12/2023

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Liquidités de l'actif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine			227	165
- à plus de 2 ans à l'origine	480 036,12	87 942,93	079,04	014,15
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	19 209,40		19 209,40	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 456,99	273 448,99	1 008,00	
Dettes fiscales et sociales	964 515,74	960 356,20	4 159,54	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	303 788,62	283 844,49		19 944,13
Produits constatés d'avance	77 542,00	77 542,00		
TOTAL	2 119 548,87	1 683 134,61	251 455,98	184 958,28
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 856,77			

Etats financiers au 31/12/2023

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits exceptionnels

NATURE		Charges	Produits
TOTAL Charges et produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles - Exercice antérieur :		41 978,61	
Régularisations sur frais de mesure		5 884,59	
Frais de gestion des Tutelles		29,65	
Régularisations sur indemnités journalières		1 003,58	
Créances douteuses pôle VSH		122,79	
Perte sur caution versée		410,00	
Remboursements frais formation		26 242,43	
Régularisations diverses salaires et charges sur salaires		4 629,98	
Pénalités et amendes		188,00	
Régularisations sur CAP et PAR		2 886,51	
Régularisation comptabilisation de factures et arrondis divers		581,08	
VNC Immobilisations		365,55	
Engagement à réaliser subvention attribuée			
Produits exceptionnels - Exercice antérieur :			113 955,46
Régularisations sur CAP et PAR			27 199,71
Régularisations sur indemnités journalières			9 131,50
Régularisations frais de mesure			200,33
Régularisations diverses usagers et diverses pôle VSH			586,77
Aides contrats spécifiques et sur formations spécifiques			16 556,66
Dotations complémentaires ETAT services tutelles rappel point 2022			60 204,27
Divers			76,22
Cession Immobilisations corporelles			
Amortissement des subventions d'investissement			
Report des ressources non utilisées exercices antérieurs			

AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	5 650,80
Engagement irrévocable location financière	
Autres engagements	
TOTAL	5 650,80

Cautionnement des dettes

L'emprunt ayant servi à financer la construction des locaux bénéficie d'un cautionnement à hauteur de 50% de la part du Conseil Général de la Charente, soit un montant de 137 893,93 €.

Rémunérations

Les rémunérations brutes versées aux trois salariés exerçant les plus hautes responsabilités sont de 196 071,02 €.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes payé en 2023 est de 15 084 €.

Comptes des personnes protégées

Figurent au bilan des fonds gérés des personnes ou familles protégées à hauteur de 263 005,98 € pour les MJAGBF et 20 289,13 € pour les MJPM .

Le total des avoirs sur les comptes de placements ouverts par les majeurs protégés s'élève au 31/12/23 à 59 843 827,42 €.

Le total des avoirs des comptes de gestion des personnes protégées s'élève au 31/12/2023 à 9 954 403,04 €.

Reprises et transferts de charges

NATURE	PRODUITS
Reprises sur amortissements ou provisions	22 136,33
Provisions pour Risques	4 000,00
Provisions pour créances douteuses	6 587,94
Provision Retraite	11 548,39
Transfert de charges	102 275,28
Indemnisation occupation locaux	24 469,80
Indemnités journalières	28 492,76
Remboursement sinistre assurance	658,18
Recettes non passées sur ex antérieurs	1 227,80
Participation diverses manifestations	3 272,00
Remboursement salaires et charges de personnel mis à disposition	17 968,48
Participation Résidents Pensions Familles blanchisserie	382,50
Indemnités Kilométriques et redevance Véhicules	4 968,44
Prise en charge diverses formations spécifiques du personnel	20 820,32
Autres	15,00
TOTAL	124 411,61

Etats financiers au 31/12/2023

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
Subventions d'exploitation et dotations	9 207,00
Usagers – factures à établir	114 771,38
Clients - factures à établir	31 746,04
Remboursements formations et interventions	5 154,91
Cotisations adhérents associations	1 517,20
IJ CPAM + Prévoyance	15 704,50
Remboursements divers frais affranchissements, photocopies	2 209,16
Aides contrats spécifiques	2 100,00
Indemnités occupations des locaux	1 660,12
TOTAL	184 070,31

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Chèques Déjeuner	1 300,10
Locations Immobilières et Mobilières	2 121,61
Maintenance logiciels et matériels	5 176,89
Abonnements et Documentation	2 986,43
EDF/GDF et Eau	437,17
Abonnements Téléphonie-Internet	2 670,29
Intervenants externes	7 136,10
Frais déplacements	291,00
TOTAL	22 119,59

Charges à payer

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		MONTANT
Cheques déjeuners		4 581,70
Honoraires et Intervenants		43 992,90
Maintenance logiciels et matériels		7 148,67
Editique		1 417,85
Téléphone et Affranchissement		4 421,95
Factures énergie		13 805,65
Frais divers bancaires		1 387,41
Régularisations loyers et charges		363,00
Cotisations UNAF adhérents		726,60
Pénalités et amendes		188,00
Cotisation URSSAF Administrateurs		931,00
Remboursements frais déplacements divers salariés et administrateurs		1 576,06
TOTAL		80 540,79
AVOIRS A RECEVOIR		MONTANT
Remboursements fournisseurs et frais bancaires		-291,07
Régularisations loyers et charges		-672,84
TOTAL		-963,91
DETTES FISCALES ET SOCIALES		MONTANT
Taxes habitation		43 300,00
Impôt société		4 455,98
TOTAL		47 755,98
AUTRES DETTES		MONTANT
Reversement 10 % fond spécial		15 940,62
TOTAL		15 940,62
TOTAL		143 273,48

SUIVI DES FONDS DEDIES

Il n'y a aucun fonds dédiés au 31/12/2023

DETAIL DES SUBVENTIONS

Subvention d'investissement sur biens renouvelables

n° compte	NOM	MONTANT
1026		87 851,98
		87 851,98

Subvention d'investissement sur biens non renouvelables

n° compte	NOM	MONTANT
		0

Subventions de fonctionnement

REF	NOM	MONTANT	PERIODE COUVERTE
	FOND SPECIAL UNAF	198 233,75	2023
	SUBV UNAF AUTRES ACTIVITES	633,00	
	SUBV CONSEIL GENERAL ACTIVITE MESURES AD HOCS MINEURS	25 400,00	
	SUBV CONSEIL GENERAL ACTIVITE HABITAT INCLUSIF	78 000,00	
	SUBV CONSEIL GENERAL ACTIVITE VISITES MEDIATISEES	68 400,00	
	SUBV ARS GEMS	166 000,00	
	SUBV DIVERSES ACTIVITE MEDIATION FAMILIALE	120 106,14	
	SUBV DIVERSES ACTIVITE COORDINATION LINGUISTIQUE	18 350,00	
	SUBV DDETSPP PENSIONS DE FAMILLES	364 201,50	
	SUBV DDETSPP ISTF	33 223,75	
	SUBV DDETSPP POINT CONSEIL BUDGET	72 528,00	
	SUBV CONSEIL DEPARTEMENTAL AUTRES ACTIVITES	13 700,00	
	SUBV CAF AUTRES ACTIVITES	14 500,00	
	SUBV CMSA AUTRES ACTIVITES	1 500,00	
	SUBV DIVERSES	8 328,00	
	SUBV DIVERSES ACTIVITE ESPACE RENCONTRE	60 430,00	
	SUBV DIVERSES ACTIVITE PASSGE DE BRAS	19 200,00	
	SUBV DIVERSES ACTIVITE MICRO CREDIT	14 100,00	
	AIDE FORFAITAIRE CONTRATS SPECIFIQUES	21 575,98	
	SUBV COMMUNES	650,00	
	SUBV LIRE ET FAIRE LIRE	500,00	
	SUBV PROJETS EUROPEEN	23 555,20	
		1 323 115,32	

Etats financiers au 31/12/2023

EFFECTIFS DE L'UDAF AU 31/12/2023

Ventilation de l'effectif (Effectif en ETP au 31 décembre 2023) :

CATEGORIES / SERVICES	CADRES	EMPLOYES	APPRENTIS	TOTAL
Directeurs	3,00			3,00
Chefs de Service / Cadres Techniques	12,10			12,10
Délégués / Chargés de mission		42,80		42,80
Conseillère PCB		1,00		1,00
Animatrices Action Familiale/Coord. illétrisme		4,20		4,20
Médiatrices Familiale		1,50		1,50
Animateurs/AMP pôle psychique		13,70		13,70
Evaluatrices		3,00		3,00
Assistants de Direction		4,00		4,00
Assistants délégués ou chefs de Service		22,86		22,86
Assistante Administrative et gestion locative		0,90		0,90
Conseillère Numérique		1,00		1,00
Gestionnaire de paye		1,00		1,00
Comptables et Aide Comptable		9,00		9,00
Agents d'accueil et Standard		3,90		3,90
Agents d'entretien		3,70		3,70
Apprentis			2,00	2,00
TOTAL	15,10	112,56	2,00	129,66

TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée en années	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année N	Montant des intérêts de l'année N
					Capital	Intérêts		
Dexia	01/08/2004	25	Variable	1 100 000	312 111	1 935	36 323	10 506
Crédit Agricole	30/06/2015	15	2,17	443 000	221 500	5 207	29 533	4 566
TOTAL				1 543 000	533 611	7 142	65 857	15 073